



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 mars 2010
Français
Original: anglais
¶
Pour action

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1-4 juin 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Chine

Résumé

La Directrice exécutive présente le projet de descriptif du programme de pays pour la Chine pour examen et observations. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif total de 50 615 000 dollars provenant des ressources ordinaires, sous réserve de la disponibilité de fonds et de 82 000 000 de dollars provenant d'autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spécifiques, pour la période 2011 à 2015.

* E/ICEF/2010/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Internet de l'UNICEF, ainsi que les résultats matriciels, au plus tard six semaines après discussion du CPD à la session annuelle du Conseil d'administration. Le CPD révisé sera alors présenté au Conseil exécutif pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2010.



Données de base†

(2008, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (en millions, moins de 18 ans)	342,2
U5MR/taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	21
Insuffisance pondérale* (% , modérée et sévère, 2005)	6
Taux de mortalité maternelle** (pour 100 000 naissances vivantes, 2007)	37
Scolarisation en primaire (% net, garçons/filles, 2007)	100/100
Taux de survie jusqu'au dernier niveau primaire (%)	—
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (% , 2006)	88
Utilisation de services d'assainissement améliorés (% , 2006)	65
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (% , 15 à 49 ans, 2007)	0,1
Travail des enfants (% , enfants de 5 à 14 ans)	—
Revenu national brut par habitant (\$US)	2 770
Enfants d'un an ayant reçu le DPT3 (%)	97
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%)	94

† Pour obtenir des données nationales plus détaillées concernant les enfants et les femmes, consultez le site www.childinfo.org/.

* Norme de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la santé.

** Les estimations OMS/UNICEF/FNUAP/Banque mondiale, ajustées pour tenir compte des sous-estimations dans les chiffres et des erreurs de classification des décès maternels, sont de 45 pour 100 000 naissances vivantes.

Résumé de la situation concernant les enfants et les femmes

1. Avec 17 % des enfants du monde en développement vivant en Chine, les progrès remarquables réalisés par ce pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont, dans la foulée, aidé à faire avancer le monde vers ces objectifs. Les progrès dans les domaines de la santé infantile et de l'éducation sont particulièrement notables. Toutefois, au cours des trois dernières décennies, les résultats en matière de développement humain et social n'ont pas progressé au même rythme que la croissance économique de la Chine, ce qui a été à l'origine de disparités au niveau national : dans le domaine de la santé, les résultats enregistrés dans les régions les plus pauvres sont identiques à ceux des pays à faible revenu. Étant donné la très forte densité démographique de la Chine - 1,32 milliard d'habitants - il y a donc, selon les estimations effectuées par l'UNICEF sur la base du système d'évaluation de la pauvreté de la Banque mondiale, plus de 100 millions d'enfants pauvres, ce qui représente une consommation par habitant inférieure à 2 \$ par jour. Des progrès importants ont été enregistrés en matière de santé maternelle et infantile; néanmoins, en ce qui concerne le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans (365 000 en 2008), la Chine est toujours parmi les cinq premiers pays du monde. En 2007, le taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans et le taux de mortalité maternelle étaient de trois à cinq fois plus élevés dans les zones rurales éloignées que dans les zones côtières en raison des difficultés d'accès à des services sanitaires de qualité et du manque de moyens financiers. Le taux d'accouchement en milieu hospitalier a passé de 51% en 1990 à 95% en 2008 mais il accuse encore un retard dans les régions occidentales du pays. La mortalité

néonatale représente encore plus de la moitié de tous les décès d'enfants de moins de 5 ans, ce qui montre combien il est nécessaire d'améliorer les soins avant, pendant et après la naissance. Plus de 75 % des décès maternels enregistrés dans le pays pourraient être évités grâce à des soins obstétricaux essentiels. Depuis 2006, la couverture vaccinale de routine s'est élargie lorsque le Gouvernement a décrété que les vaccinations seraient gratuites mais il est toujours difficile d'atteindre les populations rurales pauvres.

2. La prévalence d'une insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans a diminué de près des deux tiers depuis 1990, mais l'arrêt de croissance reste un problème dans les zones rurales pauvres (18 %). L'anémie touche un enfant sur cinq et un sur 10 présente une carence en vitamine A. En Chine, la consommation de sel iodé des ménages a augmenté de 90% en 2005 (alors qu'elle était de 30% seulement il y a une décennie) à 97 % en 2009 mais 33 millions de personnes sont encore menacées par des troubles dus au manque d'iode. Les politiques nationales en matière d'allaitement maternel et de commercialisation des préparations pour nourrissons sont conformes aux normes internationales mais elles restent peu appliquées du fait des pratiques commerciales musclées concernant ces préparations.

3. L'accès à l'approvisionnement en eau s'est amélioré. Cependant, la qualité de l'eau est un sujet de préoccupation : selon le rapport du Gouvernement pour 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 251 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable en 2007. Environ 462 millions de personnes n'avaient pas accès à des installations d'assainissement améliorées en 2006 (UNICEF et Organisation mondiale de la santé). Il est donc indispensable de poursuivre les efforts pour atteindre la cible de l'objectif 7 relative à l'assainissement.

4. La Chine a atteint l'objectif 2, assurer l'éducation primaire pour tous, pour les garçons comme pour les filles. La loi sur l'enseignement obligatoire prévoit que l'éducation de base doit être gratuite pour tous les enfants de 6 à 14 ans. Les autres problèmes, en particulier dans les régions occidentales, sont notamment les disparités dans la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci, le nombre d'enfants non scolarisés et les faibles taux de scolarisation et de survie dans le premier cycle du secondaire. En 2008, la Chine a affecté 3,48 % de son produit intérieur brut à l'éducation, ce qui est encore inférieur à l'objectif national de 4%.

5. Bien que le taux de prévalence du VIH en Chine soit faible, il y a néanmoins des endroits où les taux d'infection sont élevés parmi des groupes spécifiques, avec quelques 50 000 nouveaux cas d'infection par an. On estime à 740 000 le nombre de personnes vivant avec le VIH, une sur sept seulement en étant consciente. Sur l'ensemble des cas de VIH signalés, 80 % sont regroupés dans six provinces. En 2007, les femmes représentaient 30 % des cas enregistrés (15 % en 1993). Par rapport au nombre total de cas, le pourcentage de la transmission de la mère à l'enfant a augmenté régulièrement. À la fin de 2007, 41 % seulement des jeunes de 15 à 24 ans avaient une idée précise des méthodes de prévention du VIH.

6. On estime à 200 millions le nombre de migrants à l'intérieur du pays (Commission nationale de la population et du planning familial, 2008) qui contribuent réellement au développement de la Chine. Environ 20 millions d'enfants accompagnant leurs parents migrants n'ont pas le statut de résident urbain et risquent de ne pas avoir accès aux services sociaux de base. Quelques 55 millions

d'enfants ont été laissés aux soins, souvent inadéquats, de leur famille étendue dans les zones rurales, ce qui a des répercussions profondes sur leur développement. Une préférence traditionnelle marquée pour les garçons et l'absence d'un système d'assurance-vieillesse ont eu pour conséquence des rapports asymétriques au niveau des sexes : 121 garçons pour 100 filles à la naissance (2008) avec une augmentation dans la petite enfance. Selon les estimations de l'Académie chinoise des Sciences sociales, la prochaine décennie pourrait enregistrer jusqu'à 60 millions d'hommes de plus que de femmes, avec les répercussions inévitables que cela aura sur le développement socioéconomique.

7. Signataire des principales conventions internationales pour la protection des enfants, la Chine a mis en place des lois pour les protéger contre les actes de violence, les mauvais traitements, la traite, l'exploitation sexuelle et le travail des enfants. Leur application efficace est un défi en raison du manque de données fiables, du caractère délicat des problèmes et de la faiblesse des capacités locales. Le document résultant de la fusion des troisième et quatrième rapports de l'État partie sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, attendu en mars 2009 conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant, n'a pas été présenté.

8. Les catastrophes naturelles restent fréquentes. Le 12 mai 2008, un séisme dévastateur dans la Province du Sichuan a fait plus de 86 000 morts ou disparus et 5 millions de sans-abri.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure, 2006–2010

Principaux résultats obtenus

9. Dans le domaine des connaissances, du plaidoyer et de l'élaboration des politiques concernant les enfants, l'engagement de l'UNICEF en amont au niveau des politiques, soutenu par la recherche et l'analyse des données et des politiques, a permis de mettre davantage l'accent sur les enfants dans les domaines de la planification et de la mise en œuvre des activités de développement national, de réduction de la pauvreté et de protection sociale. Le Gouvernement a accru les allocations budgétaires pour l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté et la protection sociale. Une place importante a été accordée aux enfants dans les principaux cadres stratégiques de développement de la Chine, tels que le Plan quinquennal, le Programme décennal de réduction de la pauvreté, la législation en matière de protection sociale et la Stratégie nationale de reconstruction après des catastrophes. Des partenariats stratégiques ont été établis ou renforcés avec les principaux organismes gouvernementaux, notamment la Commission nationale pour le développement et la réforme, le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires civiles, le Groupe directeur du Conseil d'État pour l'allègement de la pauvreté et le développement et le Comité national de travail pour les enfants et les femmes relevant du Conseil d'État.

10. L'UNICEF a contribué à plusieurs résultats importants dans les domaines de la santé et de la nutrition. L'utilisation effective et la qualité des soins et des accouchements en milieu hospitalier se sont améliorées grâce à un modèle de soins de santé maternelle et infantile que le Gouvernement applique maintenant dans trois provinces représentant un dixième de la population chinoise. En 2009, le

Gouvernement a annoncé que les accouchements en milieu hospitalier seraient subventionnés dans les 2 294 comtés ruraux du pays, consolidant ainsi l'expansion du modèle de l'UNICEF pour une maternité sûre. De 2001 à 2008, dans les 1 000 comtés où est le programme de maternité sûre est mis en œuvre, la coopération de l'UNICEF a contribué à réduire de 54 % le taux de mortalité maternelle, de 52 % celui de la mortalité néonatale et à augmenter de 54 % le taux d'accouchement en milieu hospitalier. Des politiques et directives essentielles en matière de soins de santé maternelle et infantile ont été élaborées, en particulier dans les domaines des soins aux migrants urbains et de l'intégration de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de celle du sida en pédiatrie dans le système de soins de santé maternelle et infantile. L'UNICEF a également contribué à la réforme du système de santé chinois, en particulier au niveau de l'inclusion, du calcul des coûts et du financement de l'ensemble des soins de santé maternelle et infantile essentiels. L'appui apporté à l'introduction de la vaccination contre l'hépatite B a permis de faire baisser de 90 % les taux d'infection parmi les enfants de 5 ans. La coopération de l'UNICEF a aussi contribué à des augmentations spectaculaires de l'apport de sel correctement iodé, de 30 à 80 % au Tibet et de 80 à 90 % dans la province du Xinjiang, à la toute première publication de normes nationales sur les suppléments et compléments alimentaires et, sur la base des preuves ressortissant des enquêtes réalisées avec son aide, à l'intégration des normes nationales relatives à la prévention des accidents chez les enfants dans le prochain Plan d'action national pour les enfants (2011–2020). Dans 30 villes, des groupements de consommateurs ont été mobilisés pour surveiller les violations du code du commerce des produits de remplacement du lait maternel et des mesures législatives plus strictes ont été adoptées en matière de publicité.

11. Le Ministère de l'éducation a intégré la stratégie WASH (eau, assainissement et hygiène) soutenue par l'UNICEF dans les normes nationales relatives à des écoles accueillantes. Des études sur les maladies et des analyses de rentabilité des services d'assainissement ont fourni des preuves pour faciliter la prise de décision et contribué à inciter le Gouvernement central à investir davantage dans l'assainissement des ménages ruraux qui est passé de 150 millions de RMB en 2006 à 1,6 milliard de RMB pour la période 2009-2011. Les normes nationales en matière d'approvisionnement en eau et d'essai de qualité de l'eau ont été révisées et adoptées avec l'aide de l'UNICEF.

12. L'adoption et la promulgation par le Ministère de l'éducation de normes pour des écoles accueillantes et l'intégration prévue des indicateurs y relatifs dans les directives nationales de surveillance et de supervision des écoles ont été un résultat concret de la coopération de l'UNICEF, fondée sur l'introduction et l'évaluation de cette méthode dans 1 600 établissements scolaires de comtés très défavorisés, en mettant l'accent sur l'équité hommes-femmes, la sécurité, l'inclusion, la participation et la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement. Les systèmes de gestion de l'information ont été renforcés et des normes élaborées dans les domaines de la planification de l'éducation, de la cartographie scolaire et de l'affectation de ressources aux populations vulnérables. Des directives sur l'apprentissage et le développement des jeunes enfants ont été élaborées pour être appliquées dans tout le pays à des fins de contrôle de la qualité préscolaire et d'évaluation de l'état de préparation des écoles. Des innovations et des méthodes permettant d'atteindre les groupes vulnérables ont été introduites et adoptées : stratégie « Parents-enfants » en matière d'éducation de la petite enfance pour les communautés défavorisées,

utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de l'éducation dans les écoles rurales, maintenant renforcée par les autorités locales, et méthodes d'éducation non formelles pour les adolescents non scolarisés, également reprises par les pouvoirs locaux.

13. Le Gouvernement a adapté proportionnellement le modèle PMTCT (prévention de la transmission du VIH aux femmes enceintes, aux mères et à leurs enfants) appuyé par l'UNICEF pour en faire un programme national au service de plus de 2 millions de femmes dans les comtés et les villes où la prévalence est élevée : voilà un autre exemple du parti qu'il est possible de tirer des projets pilotes. Des projets pilotes de soins aux femmes et aux enfants atteints du sida ont donné la preuve d'améliorations quantifiables des traitements par les antirétroviraux, des revenus des ménages et du bien-être psychosocial et ils ont débouché sur des politiques de subventions en espèces, ainsi que sur les orphelins et les enfants victimes du sida. L'UNICEF a soutenu l'élaboration de politiques pour le programme national relatif au sida en pédiatrie et pour les jeunes en danger de même que le lancement de la campagne pour les enfants, les jeunes et le sida, coordonnée par le Comité du Conseil d'État pour le sida. Pour assurer la participation du secteur privé, l'UNICEF et ses partenaires ont élaboré et lancé l'initiative « Réactions de huit sociétés en faveur des enfants et contre le sida ». L'UNICEF est membre du mécanisme de coordination des pays pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. De 2006 à 2009 les allocations de la Chine au Fonds mondial se sont élevées à 193 millions de dollars.

14. La coopération de l'UNICEF a également contribué à améliorer les cadres politique et législatif relatifs à la protection de l'enfance : révision de la loi sur la protection des mineurs, Plan d'action national 2007 pour la lutte contre la traite des femmes et des enfants, nouvelles dispositions relatives aux enfants dans la loi révisée sur la protection des personnes handicapées et directives nationales sur les placements dans des familles résidentes et d'accueil au niveau local et sur la lutte contre les actes de violence à l'égard des enfants. L'UNICEF a également aidé à créer un système national de suivi des enfants handicapés. Une approche systémique à la protection de l'enfance au niveau communautaire, appliquée avec succès dans six villes, a eu pour résultat des améliorations incontestables.

15. Avec l'appui de l'UNICEF et pour la première fois, le Plan d'action national pour les enfants a été intégré dans le 11^e Plan quinquennal (2006–2010) et les enfants ont participé à l'examen à mi-parcours de ce Plan d'action. Le système d'enregistrement des enfants migrants afin d'améliorer leurs possibilités d'accès aux services sociaux de base, reproduit avec succès à Beijing et intégré dans le 11^e Plan quinquennal, l'incorporation des droits de l'enfant et de l'égalité des sexes dans le cadre national d'éducation familiale et les services d'éducation parentale, la mise en place de réseaux de soutien social pour aider les enfants que leurs parents ont dû laisser derrière eux à faire face à la séparation ont été au nombre des autres résultats obtenus avec l'aide de l'UNICEF.

16. Suite au séisme dans la province du Sichuan, les contributions généreuses de Comités nationaux de l'UNICEF, de gouvernements et de sociétés donatrices ont permis à l'UNICEF de contribuer à faire face à cette situation d'urgence. Pendant la phase de relèvement, l'UNICEF a apporté sa contribution dans les domaines suivants : systèmes complets de soins obstétricaux et néonataux dans 14 comtés représentant 5 millions d'habitants, nouveau système d'enregistrement informatisé

des vaccinations d'enfants que le Gouvernement étendra à l'ensemble du pays, politique nutritionnelle pour les situations d'urgence, nouvelles normes nationales pour la construction d'écoles et les améliorations techniques, initiatives sur la sécurité scolaire à l'échelon du pays, meilleurs systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans 123 communautés, services d'aide aux enfants et aux familles frappés par le VIH/Sida, directives nationales concernant les enfants orphelins et séparés de leurs familles et l'adoption d'enfants, et 40 « espaces accueillants » offrant un soutien psychosocial et des services de développement à 42 000 enfants. L'UNICEF a contribué aux plans de reconstruction du Gouvernement par des interventions politiques axées sur les enfants et il a soutenu le développement de son système de contrôle des fonds destinés à la reconstruction.

17. Des initiatives telles que la manifestation de haut niveau pour les enfants victimes du sida pendant les Jeux Olympiques et les partenariats avec l'Agence de Presse Xinhua, la télévision centrale chinoise, d'importants portails Internet et des organisations de jeunes et de femmes ont permis de mieux sensibiliser le public aux droits de l'enfant. Des messages sur les droits de l'enfant sont parvenus à plus de 40 millions de personnes. Les contributions de sociétés et autres donateurs, non destinées à des situations d'urgence, ont dépassé le plafond des autres ressources en 2008, soit une augmentation du double.

Leçons à retenir

18. **Nécessité d'un engagement politique en amont.** Il n'est possible d'exercer une influence qu'en exploitant les ressources destinées aux enfants dans le cadre de partenariats stratégiques avec les organismes gouvernementaux au niveau des politiques appliquées en amont. De plus, l'intégration des droits de l'enfant et des questions concernant les relations entre les sexes dans la contribution de l'UNICEF aux mécanismes d'élaboration et d'application des politiques renforcerait encore son soutien au Plan d'action national pour la protection de l'enfance et au suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant. La promotion des droits des enfants touchés par les migrations nécessitera des ajustements des politiques en amont et des réformes dans la fourniture des services publics. Les réformes menées actuellement par la Chine dans les secteurs sociaux donnent à l'UNICEF la possibilité d'y contribuer par des données d'analyse de grande qualité et des mesures de sensibilisation fondées sur des preuves.

19. **Des projets pilotes aux moyens de pression.** De nombreux projets pilotes du programme de pays ont été développés proportionnellement par le Gouvernement ou incorporés dans les politiques et programmes nationaux. Les leçons à retenir sont les suivantes : les projets pilotes doivent avoir une finalité claire, être bien conçus, liés à un processus national d'élaboration des politiques ou des programmes et être abordables pour que les pouvoirs locaux soient en mesure de les reproduire. Pour chaque projet pilote, il y a lieu de fixer des conditions de sortie et des délais précis. Des activités systématiques de suivi, d'établissement des coûts, d'évaluation, de documentation et de diffusion des résultats sont d'importance cruciale. Tous les projets pilotes des cycles précédents ne remplissent pas ces conditions et des problèmes persistent au niveau de certains sites. Il sera donc nécessaire de sélectionner des sites pilotes stratégiques et les partenaires locaux devront donner la preuve de leur engagement.

20. **Nécessité d'une approche systémique au bien-être et à la protection des enfants.** Les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants vulnérables sont complexes et intersectorielles. En conséquence, le bien-être et la protection de tous les enfants vulnérables doivent être abordés dans un contexte global plutôt que sur la base d'une démarche spécifique à un problème et axée sur des groupes restreints. Cette approche globale devrait également comporter une assistance sociale ciblée pour les enfants de ménages déshérités, par exemple des transferts d'espèces.

Le programme de pays 2011–2015

Tableau récapitulatif du budget*

Programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Politique sociale et réformes pour les enfants	10 000	12 000	22 000
Santé et nutrition	10 000	30 000	40 000
Éducation et développement de l'enfant	8 000	20 000	28 000
Protection de l'enfance	6 500	6 000	12 500
VIH/Sida	4 500	10 000	14 500
Eau, assainissement et hygiène	2 615	4 000	6 615
<i>Composantes intersectorielles</i>			
Planification, suivi et évaluation	1 750	–	1 750
Communication et partenariats	2 250	–	2 250
Dépenses intersectorielles	5 000	–	5 000
Total	50 615	82 000	132 615

* Le budget ne comprend pas les fonds pour situations d'urgence qui peuvent être mobilisés dans un tel cas.

Processus de préparation

21. Le processus de préparation, coordonné par le Ministère du commerce, a fait appel à un large éventail de ministères et de partenaires et garanti l'harmonisation du programme de coopération avec les priorités nationales et les constatations de l'examen à mi-parcours réalisé en 2008. Les nouvelles stratégies du programme ont fait l'objet de discussions avec tous les partenaires lors de l'examen annuel, en décembre 2009. La préparation du programme a coïncidé avec l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), dont la coordination est également assurée par le Ministère du commerce. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant en 2005 ont dûment été prises en considération, en particulier pour ce qui est de l'accent mis sur les groupes vulnérables, les disparités et les allocations de ressources à des activités concernant les enfants.

Résultats et stratégies des composantes du programme

22. Le programme de pays a pour but d'aider le Gouvernement à faire respecter les droits de tous les enfants en Chine. Les résultats spécifiques des composantes du programme sont décrits dans les sections ci-après. Un certain nombre de stratégies ont pour objectif d'arriver à ces résultats : a) exploitation des ressources grâce à des partenariats stratégiques et un soutien politique; b) appui à des projets pilotes pour tester et adapter les méthodes, évaluer et documenter les résultats; c) utilisation de preuves à des fins de sensibilisation; d) promotion des droits des enfants et des femmes de Chine les plus vulnérables; e) appui à une démarche systémique pour la fourniture des services de base aux pauvres; f) promotion de l'adoption de normes pour les enfants; g) encouragement de l'échange international des meilleures pratiques; h) intégration des questions relatives à l'environnement, au changement climatique et à la préparation aux situations d'urgence, spécialement dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de la politique sociale et de la communication, en mettant l'accent sur l'autonomisation des enfants pour qu'ils deviennent les agents du changement. Pour tous les programmes, les autres ressources seront utilisées principalement pour des innovations et des projets pilotes sur le terrain et pour la protection des droits des enfants les plus vulnérables. Les ressources ordinaires serviront à financer d'autres éléments, en particulier l'appui à l'élaboration des politiques.

Rapports avec les priorités nationales et le PNUAD

23. Le programme de pays est bien harmonisé avec le 12^e Plan quinquennal et les plans et programmes sectoriels de la Chine. Toutes les composantes du programme contribuent aux trois objectifs du PNUAD : a) le Gouvernement et les autres parties prenantes veillent à garantir la viabilité de l'environnement, s'attaquent aux changements climatiques et encouragent une économie verte et à faible intensité de carbone; b) les plus pauvres et les plus vulnérables participent toujours plus au développement économique et social du pays et en bénéficient plus équitablement; c) le rôle plus important de la Chine dans la communauté mondiale a des avantages pour tous.

Rapports avec les priorités internationales

24. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et il est tout à fait conforme à l'accent mis dans la Déclaration du Millénaire sur les droits et la protection des enfants et autres groupes vulnérables. Le programme porte sur tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et contribue largement à la campagne « Unis pour les enfants. Unis contre le sida ».

Composantes du programme

25. **Politiques et réformes sociales en faveur des enfants.** Cette composante du programme portera sur les inégalités et les disparités au niveau de l'accès aux services sociaux essentiels en Chine, en mettant l'accent sur les questions intersectorielles des droits de l'enfant, de l'égalité entre les sexes, de la pauvreté des enfants, de leur protection et de leur bien-être sur le plan social, des finances publiques et de la gouvernance du secteur public. Le résultat attendu, auquel l'UNICEF contribuera, est le suivant : les enfants et les femmes de Chine, en

particulier les pauvres et ceux qui sont vulnérables, verront leur bien-être s'améliorer suite au renforcement des cadres politiques et à la mise en place de mécanismes conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Plan d'action national pour les enfants. La coopération de l'UNICEF s'étendra notamment aux domaines suivants : a) renforcement du suivi et de l'application de ces deux conventions, du Plan d'action national pour les enfants et de celui pour les femmes, en mettant l'accent sur les droits des enfants et des femmes pauvres et vulnérables; b) renforcement des cadres politiques, de la législation, des politiques et des plans nationaux prenant en compte les problèmes des enfants, sensibles aux différences entre les sexes et fondés sur des preuves, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté chez les enfants, des modèles innovants d'assistance sociale, l'allocation de crédits à des activités pour le bien-être des enfants; c) harmonisation des responsabilités des institutions, des ressources et des mécanismes d'incitation indispensables pour que soient respectés les droits des enfants et des femmes en Chine.

26. L'UNICEF apportera un appui notamment en matière d'analyse politique, d'analyse de données, de développement des enseignements tirés des projets pilotes, de sensibilisation fondée sur des preuves et par des contributions au débat sur les politiques. Le programme s'appuiera sur des partenariats stratégiques avec la Fédération des femmes de toute la Chine, le Groupe directeur du Conseil d'État pour l'allègement de la pauvreté et le développement, le Ministère des affaires civiles, le Ministère du commerce, le Ministère des finances, le Ministère des affaires étrangères, la Commission nationale pour le développement et la réforme et le Comité national pour les enfants et les femmes relevant du Conseil d'État.

27. **Santé et nutrition.** Cette composante portera sur les problèmes relatifs aux fortes disparités existant au niveau des objectifs de santé et de nutrition, les obstacles systémiques dans le secteur de la santé, le mauvais état de santé des migrants urbains et l'augmentation rapide des taux des maladies associées à l'urbanisation et au développement. Le résultat attendu est le suivant : les enfants et les femmes du pays, en particulier les pauvres et ceux qui sont vulnérables, jouiront d'une meilleure santé et d'une meilleure nutrition et seront protégés contre l'appauvrissement dû à une mauvaise santé. Une approche reposant sur des systèmes de santé et un soutien à la réforme du secteur sanitaire chinois permettront d'atteindre cet objectif. L'UNICEF apportera sa coopération dans les domaines suivants : a) amélioration et suivi des politiques, des normes et des stratégies d'accès aux services de santé et de leur utilisation pour les enfants et les femmes pauvres et vulnérables; b) réduction des coûts des soins de santé pour les pauvres et mise en place de mécanismes de paiement moins tributaires d'une participation personnelle aux dépenses; c) maintien des capacités adéquates des ressources humaines dans le secteur de la santé, en particulier dans les zones éloignées déshéritées; d) amélioration des systèmes d'information sanitaire afin d'améliorer la gouvernance et la performance des services et allocation de ressources suffisantes; e) amélioration de la disponibilité, de la gamme et de la qualité des soins de santé à la mère et à l'enfant et des services de nutrition, en particulier pour les pauvres; f) amélioration de la fiabilité et de la disponibilité de produits nécessaires à la santé et à la nutrition, de médicaments et de vaccins.

28. L'UNICEF apportera son appui notamment dans les domaines de l'analyse et de la recherche liées aux politiques, de la mise en place de méthodes nouvelles ou

de meilleures pratiques, de la communication au service du développement, de la promotion du partage des expériences au niveau international et de la fourniture stratégique de produits de base et de matériel. La priorité sera donnée aux six provinces les plus défavorisées qui regroupent 7,5 millions d'enfants de moins de 5 ans et 44 millions de femmes en âge de reproduction, ainsi qu'à des zones urbaines sélectionnées pour traiter les problèmes de santé des citadins et des migrants. Ses partenaires seront notamment le Ministère de la santé et les organismes qui lui sont associés, les institutions appropriées des Nations Unies, les Centres for Disease Control des États-Unis et des organisations nationales comme l'Association chinoise des consommateurs et la Fondation chinoise pour la recherche et le développement.

29. Éducation et développement de l'enfant. Cette composante portera sur le manque de possibilités d'accès aux services de développement des jeunes enfants dans les communautés pauvres, le nombre insuffisant et la qualité médiocre des institutions aux niveaux préscolaire et primaire pour les groupes défavorisés, les taux de survie peu élevés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et les faibles taux de transition du primaire au secondaire, en particulier en Chine occidentale et parmi les minorités ethniques. Le résultat attendu est le suivant : les enfants de 0 à 14 ans, en particulier dans les régions les plus déshéritées et de minorités ethniques, bénéficieront d'un meilleur accès à un apprentissage précoce de qualité, d'une éducation de base et de possibilités d'éducation non formelle ainsi que de politiques et de systèmes de soutien. L'UNICEF apportera sa coopération dans les domaines suivants : a) renforcement de la capacité institutionnelle du système d'éducation en matière de planification, de budgétisation, d'administration et de suivi; b) amélioration de la capacité des parents et des enseignants à fournir des soins et une éducation de qualité aux enfants de 0 à 6 ans; c) augmentation des taux de scolarisation, de survie et de transition des enfants en âge scolaire appartenant à des communautés défavorisées; d) préparation des adolescents à la vie active et amélioration des aptitudes qui leur seront utiles dans la vie quotidienne par une éducation non formelle.

30. L'appui fourni par l'UNICEF consistera notamment en contributions dans les domaines de la recherche et des politiques, du développement des capacités, de l'échange international des meilleures pratiques, de la communication au service du développement et de la conduite de nouveaux projets. Les innovations porteront notamment sur les technologies de l'information et de la communication au service de la formation des enseignants, sur l'apprentissage socio-émotionnel, les moyens électroniques pour parents et enseignants, les outils pour l'enseignement des aptitudes utiles dans la vie quotidienne à l'intention des adolescents et sur l'introduction dans les programmes scolaires de matériel, de cours en ligne et de programmes des médias sur les changements climatiques et l'environnement. Le Ministère de l'éducation sera son principal partenaire. Les autres seront notamment des universités, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

31. Protection de l'enfance. Cette composante portera sur les problèmes de protection de l'enfance liés à l'information et aux capacités des institutions et des services. Le résultat attendu est le suivant : les enfants vulnérables de Chine bénéficieront d'un meilleur accès à des services de protection de caractère familial et communautaire et d'un cadre politique, législatif et institutionnel de soutien. L'UNICEF apportera sa coopération dans les domaines suivants : a) renforcement

des politiques et des mécanismes pour la conception, la mise en œuvre et le suivi de systèmes de protection de l'enfance, y compris la gestion des connaissances; b) amélioration de la disponibilité et de la mise à disposition de services de protection de l'enfance de caractère familial et communautaire, y compris des systèmes de garde tels que les soins en institution ne soient qu'une solution de dernier recours pour les enfants dont personne ne s'occupe.

32. L'appui fourni par l'UNICEF consistera notamment en contributions dans les domaines des politiques, du renforcement des capacités, de la conduite de nouveaux projets, de la communication au service du développement et de l'établissement de contacts au niveau international. Ses principaux partenaires seront entre autres la Fédération des femmes de toute la Chine, la Fédération chinoise des handicapés, le Comité national chinois pour les soins aux enfants, le Ministère des affaires civiles, le Ministère de la justice, le Ministère de la sécurité publique, le Groupe de travail national pour les enfants et les femmes relevant du Conseil d'État, la Cour suprême et le Procureur général de la République. Ses autres partenaires seront notamment l'OIT, le Projet interinstitutions des Nations Unies sur la traite des êtres humains, des organisations de la société civile et le secteur privé.

33. **VIH-Sida.** Cette composante aidera la Chine à faire face aux incidences du VIH sur les enfants, les femmes et les jeunes. Le résultat attendu est le suivant : les femmes, les enfants et les jeunes de Chine seront mieux protégés contre la propagation et l'impact du VIH-Sida. L'UNICEF apportera sa coopération notamment dans les domaines suivants : a) renforcement des cadres politiques nationaux, des capacités institutionnelles et des mécanismes de mise en œuvre du Programme PMTCT (Prévention de la transmission du VIH aux femmes enceintes, aux mères et à leurs enfants), prévention de la transmission du VIH chez les jeunes et soins aux enfants et aux familles touchées par le VIH-Sida; b) amélioration de l'accès des femmes et des enfants au Programme PMTCT et aux services de soins pédiatriques; c) information des jeunes les plus exposés pour les amener à changer de comportement et pour qu'ils aient accès aux services de prévention du VIH.

34. L'appui fourni par l'UNICEF consistera notamment en contributions dans les domaines des politiques, de la sensibilisation, de la communication au service du développement, du renforcement des capacités, y compris au niveau de l'amélioration des mécanismes de planification et de financement dans les provinces prioritaires, de la conduite de nouveaux projets et du partage d'expériences au niveau international. Ses principaux partenaires seront entre autres le Comité national chinois pour les soins aux enfants, le Ministère de la santé, le Centre national pour la prévention et la lutte contre le VIH et l'Office du groupe de travail du Conseil d'État pour le Sida de même que des partenaires de l'ONUSIDA et de la société civile. L'UNICEF contribuera aux mécanismes du Fonds mondial pour veiller à ce que l'accent soit mis comme il convient sur les femmes et les enfants.

35. **Eau, assainissement et hygiène.** Cette composante portera sur les problèmes auxquels le manque d'eau potable, de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène, les changements climatiques et la pollution de l'environnement exposent les enfants. Le résultat attendu est le suivant : les enfants et les femmes, en particulier dans les zones rurales et déshéritées, bénéficieront de l'amélioration de la qualité de l'eau de boisson, des services d'assainissement et de l'hygiène et de mesures d'atténuation des changements climatiques et de la détérioration de l'environnement. L'UNICEF apportera sa coopération dans les domaines suivants :

a) renforcement de l'élaboration et de l'analyse des politiques et amélioration des systèmes de contrôle de la qualité de l'eau; b) augmentation de la demande d'eau potable, de services d'assainissement et d'hygiène dans les communautés; c) renforcement des capacités institutionnelles et locales de la Chine pour atténuer l'impact des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des situations d'urgence de caractère écologique sur les enfants; d) meilleure sensibilisation du public à ces problèmes.

36. L'appui fourni par l'UNICEF consistera notamment en contributions dans les domaines du renforcement des capacités, de la communication au service du développement, de la gestion des connaissances, des évaluations, de la recherche, de la conduite de projets pilotes sur le terrain, de la sensibilisation et de l'établissement de contacts au niveau international. Ses principaux partenaires seront entre autres les Ministères de l'éducation et de la santé, les Ministères des ressources en eau, de la protection de l'environnement, du logement et du développement des zones urbaines et rurales, la Commission nationale pour la réforme et le développement, d'autres institutions des Nations Unies (dans le cadre d'un programme commun sur les changements climatiques) et la Banque mondiale.

37. **Communication et partenariats.** Cette composante coordonnera tous les programmes dans le domaine de la communication au service du développement, entreprendra des activités de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant en partenariat avec les médias et autres, forgera des partenariats avec des sociétés pour partager connaissances et savoir-faire et mobiliser leur appui pour la défense des droits des enfants.

38. **Les dépenses intersectorielles** englobent l'appui au programme et les fonctions opérationnelles permettant d'assurer effectivement l'efficacité de la mise en œuvre du programme de pays, notamment approvisionnements et logistique, communication et gestion du programme

39. **Principaux partenariats.** L'UNICEF continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires du Gouvernement, de promouvoir la coopération Sud-Sud afin que la Chine partage son expérience avec d'autres pays et que ceux-ci partagent leurs meilleures pratiques avec la Chine. Les partenariats avec des organisations nationales, la société civile, les médias et le secteur privé seront encouragés à l'appui des droits de l'enfant. L'UNICEF collaborera aussi avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de programmes conjoints et de groupes thématiques.

40. **Planification, suivi, évaluation et gestion du programme.** Le Ministère du commerce assurera la coordination entre les ministères responsables au niveau de la planification, de la mise en œuvre et de l'examen du programme de pays. Le suivi des résultats et les rapports y relatifs s'inspireront des rapports, enquêtes, études, examens et évaluations du programme. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Comité national pour les enfants et les femmes relevant du Conseil d'État et la Fédération des femmes de toute la Chine, en leur qualité de partenaires stratégiques pour suivre la situation des femmes et des enfants, et avec l'Office national de la statistique pour repérer les indicateurs clefs avec DevInfo. Les évaluations et une meilleure gestion des connaissances fourniront la base de preuves nécessaires à la sensibilisation aux politiques, au renforcement des projets pilotes au niveau national et aux échanges d'expériences Sud-Sud. En 2013, l'examen à mi-parcours permettra d'évaluer les progrès du programme de pays et de

revoir son harmonisation avec les priorités nationales. Un Plan intégré d'évaluation et de suivi permettra de coordonner et de suivre les activités en matière d'évaluation. L'UNICEF collaborera avec les organismes concernés des Nations Unies et le Ministère du commerce en vue de renforcer la méthode harmonisée de transferts d'espèces.
